



DEPARTEMENT DE L'OISE
Canton de Chaumont-en-Vexin
Commune de Montagny-en-Vexin
3 Place de la mairie 60240 Montagny-en-Vexin
Tél 03.44.49.92.18 E.mail : mairie@montagnyenvexin.fr

ARRETE 2026-026
Interdiction de stationner Parking rue de la Fontaine

Monsieur le Maire de la Commune de Montagny-en-Vexin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la route,
VU le Code de la voirie routière,
VU l'article R 26 § 15 du Code Pénal,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des
Départements et des Communes,

Considérant qu'il incombe au maire, dans le cadre des pouvoirs de police de la circulation, de
veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant les travaux d'extension BT – HTA souterrain du lundi 19 Octobre 2026 au mardi 20
Octobre 2026 inclus et le lundi 26 Octobre 2026.

Arrête :

Article 1^{er} : du lundi 19 Octobre 2026 au Mardi 20 Octobre 2026 inclus et le lundi 26 Octobre
2026, le stationnement est interdit rue de la Fontaine sur le parking à partir de l'abri bus sur
l'emplacement de 6 places de parking (emplacement délimité par des barrières), excepté pour
les véhicules affectés au chantier.

Article 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément
aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et affiché conformément
à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 4 : le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal
administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté est adressée :

- Aux riverains
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Chaumont en Vexin

Fait à Montagny-en-Vexin, le 16 octobre 2026

Loïc TAILLEBREST, Maire

